



CHS-CT DU 14 MAI 2020

Déclaration liminaire intersyndicale

Le pays traverse actuellement une crise sanitaire sans précédent. Cette crise dès le départ, ce gouvernement ne l'a pas anticipée. Pire, il nous a menti, notamment au sujet des masques et des tests. Depuis il n'en finit plus d'improviser entre discours contradictoires, incohérences et voltes faces. Ce gouvernement est plus enclin à distribuer des milliards aux banques et aux entreprises qu'à assurer les revenus et la protection des salariés de ce pays. Pour ce qui concerne les politiques publiques, elles ne sont dictées que par le dogme de la réduction de la dépense publique.

Si depuis le début du confinement, des mesures ont pu être prises pour limiter l'activité dans le cadre des plans de continuité, force est de constater que les moyens de protection pour les travailleurs et la population ne sont toujours pas suffisants.

La France, 6ème puissance mondiale, n'est pas à l'heure actuelle en mesure de répondre à l'enjeu des masques, et concernant les tests, nous affichons une capacité trois fois moindre que la moyenne des pays de l'OCDE alors que dans le même temps, le pouvoir en place se fait de plus en plus pressant pour une reprise du travail ...

Après deux mois éprouvants, le déconfinement pose d'innombrables questionnements, dont les réponses sont bien souvent liées avec des problématiques extérieures à nos ministères. Tel est le cas, par exemple, de la rentrée scolaire. Cette reprise de la scolarité a pour objectif de faire reprendre le travail aux parents.

A la DGFIP, depuis le 17 mars, le plan de continuité vise à assurer les missions essentielles tout en veillant à la limitation des agents sur le terrain. Le début de la campagne d'impôt sur le revenu a toutefois entraîné une augmentation du taux de présence dans les services.

Dans ce contexte, la DGFIP n'échappe malheureusement pas aux conséquences d'une gestion de crise en mode pénurie pour ce qui concerne les dispositifs de protection des personnels et de désinfection des locaux, et si les choses tendent à s'améliorer, certaines difficultés d'approvisionnement demeurent.

Quant à la décision politique d'une reprise progressive d'activités, les déclarations de M Darmanin indiquant que l'objectif demeure d' «avoir un service public opérationnel le plus

rapidement possible dans le respect des normes sanitaires », inquiètent les personnels et ne répondent pas à leurs multiples et légitimes interrogations.

Nous réaffirmons que l'après 11 mai ne pourra en aucune façon ressembler à une configuration habituelle d'organisation des services et d'accueil des usagers, et nous sommes extrêmement vigilants sur les modalités d'un plan de reprise totalement inédit et à haut risque.

Aujourd'hui, nous allons tenir ce CHS-CT, instance qui contribue à la protection de la santé physique et mentale, à la sécurité des personnels, et à l'amélioration des conditions de travail.

Dans le cadre de ces thématiques de la plus haute importance, nous rappelons que ce gouvernement en amont de cette crise sanitaire avait décidé de supprimer les CHS-CT dans le privé et dans le public, mesure qui sous couvert de simplification, n'avait d'autre ambition que de laisser les coudées franches aux employeurs, en privant les représentants des personnels de la possibilité de pouvoir défendre les salariés.

Plus que jamais, nous nous opposons à la suppression des CHSCT et nous réaffirmons que cette instance doit être conservée avec le maintien d'un budget dédié.

Nous rappelons que les agents de la DGFIP participent pleinement à l'effort national en assurant des missions essentielles. Nous exigeons l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations, ainsi que le maintien de l'ensemble des missions de la DGFIP. En ce qui concerne le NRP nous en demandons le retrait. A ce sujet, quelle est la position de la DDFIP ? Les agents veulent des informations précises, en prévision notamment de leur demande de mutation locale.

Dans les prochains mois, une fois que cette crise sanitaire sera derrière nous, les agents de la DGFIP n'accepteront pas la reprise du démantèlement de leur administration !

Les représentants des personnels demandent que vous soyez clairs, concrets et précis sur les mesures de protection mises en œuvre dans le cadre du déconfinement au travers du plan de reprise d'activité(PRA).

Concernant la position administrative des agents, nous vous rappelons nos revendications à savoir le maintien en ASA des agents « vulnérables », mais aussi pour les parents qui n'ont pas la possibilité ou les garanties suffisantes pour envoyer leurs enfants à l'école.

Concernant l'ordonnance DUSSOPT et sa déclinaison à la DGFIP, force est de constater que son application mesurée évoquée un temps par le DG n'est pas au rendez-vous et que les 10 jours de ARTT/congés s'appliqueront du 16 mars 2020 jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Nous tenons à réaffirmer que les personnels n'ont pas choisi et ne choisissent pas de rester à la maison, cette situation leur a été imposée par le contexte sanitaire et l'est toujours pour certains.

Certes, il y aura une proratisation sur la période tenant compte de la situation des agents (temps partiel, présentiel, et arrêt de maladie), et nous veillerons à ce que les télétravailleurs qui auront exercé en continu sur la période ne soient pas impactés.

Mais la note DGFIP applicative de l'ordonnance est particulièrement inique et arbitraire quand elle oblige les responsables de services à vérifier, par tout un faisceau d'éléments subjectifs, la réalité du télétravail effectué par ses agents. Elle laisse en outre le chef de service, pour la seconde période à compter du 17 avril 2020, décider du nombre de jours qui sera pris à l'agent en congés ou RTT.

Le signataire de cette note de service connaît-il la réalité des missions des collègues et de leur chef de service et les conditions de leur réalisation dans la période que nous traversons ? Nous avons du mal à le croire !

Qu'elle est belle cette maison DGFIP où la défiance devient la loi organisant les rapports entre encadrants et agents ! Cela marquera de toute façon la suite des relations entre les premiers de cordée et les salariés.

Solidaires, FO et CGT réitèrent ici leur demande de retrait de cette ordonnance honteuse.

En attendant, quelle sera la déclinaison locale pour la période s'ouvrant le 17 avril ?

Pour autant, nous vous rappelons notre revendication d'abrogation de cette ordonnance qui est de nature à perturber la cohésion des services, alors que les agents n'ont pas choisi le confinement.

Une fois de plus, ce gouvernement est plus prompt à remettre en cause les droits des agents qu'à les protéger.

En matière de télé travail, la position de la DDFiP est ambiguë. Certes, il est indiqué que le maintien des agents en télé travail doit être privilégié. Pour autant, il est demandé la restitution d'ordinateurs portables en vue de la reprise, entres-autres, de l'activité des vérificateurs. Sur un plan général le télé travail doit faire l'objet d'une réflexion sur la frontière entre vie privée et vie professionnelle, le droit à la déconnexion, le rapport à l'autre et plus particulièrement avec la hiérarchie.

Dans la période actuelle, nous considérons que les collègues sont en travail confiné plus qu'en télétravail. Ce que nous acceptons dans la crise serait inacceptable pour nous en temps normal. Il s'agit de comparer deux risques : Virus et télétravail. Ce distinguo est important car certains risques peuvent apparaître. Quels peuvent être ces risques ?

- Un risque d'isolement aussi bien social que professionnel
- un risque de difficulté à la déconnexion
- un risque sur l'organisation individuelle du travail
- un risque sur la santé

Pour les agents confinés sur une longue période en télétravail ou sans télétravail, il faudra être vigilant sur les risques psycho sociaux, non seulement sur la période de confinement qui va encore durer pour eux, mais aussi lors de leur retour sur le lieu de travail ; qu'il ne leur soit pas demandé un retour comme si rien ne s'était passé, avec une pression sur des objectifs ou délais.

En ce qui concerne les agents en présentiel, nous vous demandons de communiquer leur nombre par service dans chaque site, ce qui a enfin été fait et que nous souhaitons avoir de manière régulière.

Concernant la campagne IR, l'accueil physique n'est pour l'instant pas possible. Cependant l'accueil téléphonique est particulièrement éprouvant. Il est du ressort de la DDFiP d'instaurer des pauses régulières pour les agents assurant cet accueil téléphonique.

L'accueil sur rendez-vous est un sujet hautement sensible pour les agents, comment allez-vous l'organiser, plus particulièrement dans les résidences les plus importantes ?

D'ores et déjà, toutes les précautions devront être prises pour la protection des agents et des usagers. Concernant ceux-ci, nous demandons qu'ils portent un masque. La réception sur rendez-vous devra être exceptionnelle et très cadrée.

Par ailleurs, la plus grande attention doit être portée au nettoyage des locaux. A ce sujet, nous vous demandons l'augmentation du nombre d'heures allouées au nettoyage. Il vous appartient également de faire pression sur la société ONET afin que leurs salariées disposent de toutes les protections nécessaires pour accomplir leurs tâches, ce qui n'est pas le cas, loin s'en faut. Il en va de leur sécurité et de celle des agents.

Enfin nous serons vigilants quant à la pression que pourrait exercer la hiérarchie sur les agents au nom de l'atteinte d'objectifs.